



Direction Régionale
et Départementale
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale



Conseil Régional Grand Est

Dossier suivi par : Alain GREWIS
Téléphone : 03 88 76 77 16
Télécopie : 03 88 76 77 05
alain.grewis@drjscs.gouv.fr

Strasbourg, le 9 novembre 2016



COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE STRATEGIQUE DU SRDS **(Tomblaine le 18 octobre 2016)**

Accueil par M. Omeyer, représentant Monsieur le Président du Conseil régional Grand Est :

Le SRDS constitue la convergence des réflexions et attentes des acteurs de l'action publique pour le sport en Région Grand Est. Ces réflexions ne vont pas toutes se dérouler au même rythme pour organiser et imaginer le sport du 21^{ème} siècle. Mais elles accompagneront la candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques.

Ouverture des travaux par Mme Delaunay, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale représentant M. le Préfet de la région Grand Est :

Depuis 2015, les directeurs régionaux JSCS ont été invités par le Ministre en charge des sports à prendre part à l'élaboration d'un schéma régional des sports.

Outil de pilotage, outil d'une nouvelle gouvernance du sport sur les territoires, le SRDS n'en est pas moins une réponse à la mise en cohérence des politiques des différents acteurs publics, privés, sur un territoire qu'il soit régional ou départemental voire infra départemental.

La loi Nôtre acte le principe d'une compétence partagée du champ sportif et confère de fait au sport un caractère transversal.

Le Grand Est a été précurseur en matière de SRDS, puisque l'État via la DRJSCS d'Alsace en partenariat avec le Conseil régional ont mené dès janvier 2015 cette réflexion globale partagée.

La Réforme territoriale représente une opportunité pour nous tous de mutualiser les démarches innovantes et d'enclencher à une autre échelle territoriale des dynamiques initiées il y a quelques mois. C'est pourquoi je me félicite que M. le Préfet de région et le Président Richert aient conjointement acté leur volonté de s'appuyer sur la démarche du territoire Alsacien pour déployer le schéma en format Grand Est.

Cette conférence est l'acte quasi fondateur qui nous engage dans une réflexion stratégique en amont de l'élaboration du schéma dans lequel nous nous inscrivons collectivement.

Sans doute faut-il d'ores et déjà préciser que les schémas régionaux n'ont pas vocation à être axés uniquement sur les corrections à apporter aux imperfections constatées ou aux axes de progression actuels que nous découvrirons lors de la présentation du diagnostic du sport en région établi par la mission « études et observations » de la DRDJSCS.

Les schémas doivent s'inscrire dans une démarche prospective pour dépasser la demande actuelle, se projeter dans le temps et appréhender les besoins de demain.

C'est pourquoi, le schéma régional du sport est tout à la fois :

- un schéma directeur "car il débouche sur un programme d'actions qui engage les acteurs notamment les financeurs publics dans des priorités d'intervention",
- un schéma de cohérence "car, élaboré à l'échelle régionale, il doit permettre d'établir une vision partagée [et de] redéfinir des priorités d'intervention".

Il s'agira d'établir une hiérarchisation claire des priorités assignées par les acteurs à la politique de développement du sport en région.

Le premier bénéfice à attendre du schéma est donc la convergence des politiques publiques.

Voilà notre ambition et notre défi !

L'enjeu du développement du sport pour tous sur notre territoire est fondamental. Des pratiques de plus en plus consuméristes et individualistes peuvent, à terme, remettre en cause les fonctions initiales du monde sportif, mais également creuser les disparités territoriales, mettre à mal la cohésion et le bien vivre ensemble.

Gardons en tête que cette vision partagée du sport nous permettra sans aucun doute d'optimiser nos moyens tout en répondant à l'impératif de la solidarité des territoires. Il nous appartient de rationaliser notre action publique et de nous retrouver sur des priorités essentielles.

C'est le pacte, l'engagement réciproque d'aujourd'hui.

Les observations et études en région, croisées avec les évolutions des besoins et attentes de nos concitoyens nous invitent à nous emparer de la problématique de l'actualité de nos politiques et des réponses que nous pouvons apporter, chacun dans nos champs de compétences réciproques.

- Pratiquer du sport en Région Grand Est : quelles opportunités ? quels atouts ? quels freins ?
- Quelle place pour le bénévolat et pour son évolution ?
- Comment optimiser le lien entre sport scolaire et sport fédéral ?
- Quelle articulation entre le sport et l'activité physique ? comment optimiser la réponse à l'adage « le sport, c'est mieux dans un club ! » ?
- Ne fait-on pas endosser au sport un rôle qui le dépasse parfois, pour lequel les acteurs et opérateurs se sentent désarmés ?
- Comment accompagner les collectivités territoriales dans leurs interventions ?

Et autant d'autres questions touchant aux professionnels, aux équipements, aux territoires, aux sportifs eux-mêmes!

Le SRDS, un ensemble d'actions fondé sur un socle de constats et de diagnostics argumentés.

Comme vous le constatez, le SRDS se veut également être la préfiguration d'un lieu permanent de réflexion et de débats sur le Sport en Région Grand Est. Notre démarche se veut construite avec l'ensemble des partenaires à partir d'un socle de constats et d'éléments de diagnostics partagés.

Il nécessitera de votre part, et donc de notre part ce que d'autres ont appelé avant moi « une mutualisation des imaginations à l'échelle de notre région ».

Voilà pourquoi, ce schéma, dont la méthodologie vous sera présentée au cours de l'après-midi sera le document d'orientations sur notre ambition pour le sport dans le Grand Est à l'horizon 2024.

Intervention de Mme Lefevre, Directrice des Sports :

Avec 5,5 M d'habitants, votre région est désormais une grande région. Ses contrastes, vous le savez, sont nombreux.

Il me semble que l'un des premiers enjeux du SRDS dans le Grand-Est c'est de répondre aux deux défis qui apparaissent d'emblée lors que l'on observe les données démographiques de la région :

- 80 % de la population se concentre dans les grandes aires urbaines. En terme sportif, cela signifie qu'il sera nécessaire d'avoir une réflexion sur la ville avec son potentiel d'équipements sportifs classiques ou moins classiques comme les City Stades, pistes cyclables ...Le travail des équipements sportifs en ville le permet d'avoir une approche également liée à la qualité de vie.
- Le second défi qui m'apparaît, c'est le potentiel de développement des sports de nature dans les zones les plus vertes de votre région qui peuvent apporter à tous et produire de la richesse pour les territoires ruraux.

Je suis particulièrement heureuse cet après-midi de participer au lancement de ce SRDS du Grand-Est parce que je crois qu'un SRDS c'est utile aux territoires, et indispensable au sport.

Le SRDS est utile aux territoires :

Je suis convaincue que le SRDS doit être conduit pour son élaboration et son suivi comme une politique d'aménagement. Qu'est-ce qu'une politique d'aménagement ?

a. Un constat partagé et dynamique tout d'abord :

C'est l'objectif de la réunion d'aujourd'hui. Pour les politiques sportives, je pense que ce constat doit être large, de plus en plus large.

Le sport, qu'il se pratique ou qu'il se regarde, est une pratique sociale très large. Elle concerne en France 33 millions de personnes pour des attentes très différentes en fait : sport de compétition, sport en famille, sport santé, détente, emploi, l'aménagement urbain.

Une politique d'aménagement identifie des territoires pertinents car ils comprennent des problématiques communes. Elle « convoque » à la table des débats les acteurs des politiques publiques qui font le système. Le SRDS pourrait en faire autant.

Quelques exemples non exhaustifs :

- Évidemment l'éducation nationale contribue à l'articulation sport scolaire et sport en club, mais aussi à l'accompagnement des sportifs de haut niveau
- Les directions d'aménagement des villes et intercommunalités contribuent au bien-être « sportif » des habitants, et ont à mon sens toute leur place pour l'élaboration d'un SRDS. Un SRDS peut-être l'outil qui peut impulser des schémas directeurs des pistes cyclables dans les aires urbaines, des aménagements sportifs dans les parcs, des équipements sportifs de base dans les zones d'aménagements. Le bien-être sportif urbain dépend, me semble-t-il, d'un « mariage » entre la sphère sportive (au sens large) des institutions, et la sphère aménageuse. C'est un enjeu de l'approche globale du SRDS.
- Un troisième exemple, pourquoi ne pas inviter à la table du SRDS les partenaires sociaux ? Je « rêve » d'un accord des partenaires sociaux sur le sport en entreprise !

Une politique d'aménagement, c'est donc d'abord un constat partagé largement et décliné sur les territoires.

b. C'est aussi la définition d'axes stratégiques. C'est là qu'il faut être volontariste et faire des choix. On ne peut pas tout faire immédiatement.

J'ai la conviction que les SRDS doivent être revus tous les deux ou trois ans de façon à approfondir et à réajuster les orientations. Il en est ainsi en matière économique par exemple. Le SRDS doit être un document vivant.

c. Le troisième pilier méthodologique des politiques d'aménagement, c'est la collégialité de la mise en œuvre.

Il est indispensable de répartir la responsabilité et donc la charge des actions. À défaut, le SRDS restera une « belle copie ». Je souhaite donc au SRDS du Grand-Est une longue vie et plusieurs générations !

Avant de terminer, je voudrais faire un focus sur la candidature de notre pays, l'accueil des jeux olympiques et paralympiques à Paris :

Cette candidature s'accompagne d'un important volet « Héritage ». Qu'est-ce que ça signifie ?

Paris 2024 a fait le choix de mettre l'accent sur les retombées positives de la candidature pour chaque habitant. La candidature est donc le prétexte d'un plan d'action en faveur du sport pour la société, et pour les athlètes de haut niveau. La construction de ce plan est en cours.

Pour ce qui concerne l'héritage pour la société, un plan d'action issu de l'ensemble des concertations régionales et nationales est en cours de négociation. Je remercie la direction régionale du Grand-Est de sa contribution. Je cite quelques mesures que nous souhaiterions obtenir : le remboursement du CMNCI au moins dans les centres de santé, la reconnaissance du mécénat sportif ou bien les allègements d'horaires scolaires pour les SHN (comme c'est le cas pour les élèves en conservatoire).

Pour ce qui concerne le sport de haut niveau, la réflexion est en cours dans le cadre des EGSHN. Sont en débat plusieurs points :

- La structuration du sport de haut niveau. Faut-il identifier une strate d'exigence et d'attention accrue de très haute performance ?
- En débat également, la gouvernance régionale du SHN. C'était l'objectif d'une réunion de travail hier réunissant les élus des strates de collectivités, les élus du monde sportif et les DTN, ainsi que les divers acteurs de l'État (établissements, DR, administration centrale).

Ce qui est apparu clairement, c'est que la performance se travaille et s'accompagne largement sur les territoires en établissement ou plus majoritairement en dehors.

Pour que les SHN puissent disposer du staff d'encadrement, des plateaux techniques médicaux ad hoc, de l'accompagnement éducatif et professionnel, il convient de s'organiser non pas selon un même modèle, mais autour du projet fédéral.

Nous sommes convenus collectivement de reconnaître le projet fédéral comme le « la », comme la colonne vertébrale du SHN. Cette verticalité doit pour prospérer, s'organiser dans les régions avec tous les acteurs, chacun pressant sa part.

- Pourquoi pas des CREPS « Campus du HN » et pas seulement « hôtelier » ? Leur responsabilité serait d'identifier, de stimuler et de garantir les ressources nécessaires au HN sur un territoire, en relation avec le DTN.
- Pourquoi pas des régions actrices d'un Pacte de Performance Régionale ? Je fais référence à l'exemple picard d'une application qui met en relation les entreprises et les SHN.
- L'État en région, le Préfet et sa Direction Régionale, sont légitimes pour garantir cette dynamique partenariale.

Je m'arrêterai là pour vous dire que votre démarche est indispensable à ce que les politiques sportives s'inscrivent dans une modernité qui concilie inter ministérialité et approche interinstitutionnelle.

Je vous souhaite très bonne chance !

Intervention de M.Sanaur, conseiller technique auprès du ministre :

La réflexion sur le SRDS est centrale pour le ministère, qui souhaite inscrire sa politique en cohérence avec les territoires. Ainsi, si les épreuves des Jeux Olympiques se dérouleront principalement sur Paris et l'Île de France, les politiques d'accompagnement se déclineront d'abord dans les territoires.

Intermède : présentation par Marie Lenarsic, de deux sportifs de haut niveau du Grand Est, médaillés aux Jeux Olympiques de Rio :

- **Pierre Houin**, médaille d'or olympique en aviron «deux de couple poids léger»
- **Stéphane Molliens**, médaille d'or paralympique par équipe en tennis de table

Une projection de vidéos retraçant leurs victoires est présentée aux membres de la conférence.

Dans leurs commentaires, les deux champions olympiques font la démonstration de leur enthousiasme et de leur sens des responsabilités en tant qu'athlètes français. Ils se sentent notamment porteurs de l'image d'un grand pays sportif à forte attractivité, et à ce titre se prêtent actuellement volontiers aux nombreuses sollicitations des médias.

Présentation du dispositif SRDS :

a. Le principe, exposé par M. Grewis Inspecteur JS :

Tout d'abord le SRDS est une ambition qui imagine le futur sport de 2024 : sera-t-il aussi homogène qu'aujourd'hui, dans ses règles, ses pratiques, ses lieux d'évolution, son usage des supports numériques ? Quelles sont les grandes tendances qui feront évoluer le sport en France vers plus de performance, de bien-être, de citoyenneté ? Il suffit de voir l'évolution par rapport aux dernières années, comment les pratiques ont évolué : usage du smartphone, coaching, pratiques de dopage indécélables, émergence de nouveaux sports (wing suit, marche nordique, streetsport, place du sport dans les médias, retour aux sports de nature,...).

Ensuite le sport présente des enjeux caractéristiques (professionnalisation de la performance, autonomisation des organisations sportives, recherche du dépassement de soi pour le pratiquant), mais aussi qui le dépasse: portage de valeurs citoyennes, intrusion de l'argent, enjeux géopolitiques, égalité de traitement des usagers par les pouvoirs publics.

Il s'agit de partir de constats objectifs, à partager entre les acteurs, sur le rôle des bénévoles, la baisse du financement public, la montée des pratiques de sport santé, la fonctionnalité des équipements sportifs par exemple...

Les diagnostics sont encore à établir, et conduiront à des améliorations des interventions des acteurs actuels du sport en Région Grand Est.

Ainsi, il ne faudra pas hésiter à identifier les grandes tendances (fréquentations en baisse dans le milieu rural, difficultés financières croissantes des organisateurs d'évènements sportifs, exigences de qualité des prestations sportives par les licenciés, complexité des normes ERP (Établissement Recevant du Public).

Des comparaisons avec d'autres régions voire d'autres pays limitrophes, et des modèles originaux de développement du sport existants en Région Grand Est, peuvent également nous éclairer.

Un choix de scénarios de développement et un plan d'actions seront ensuite proposés pour établir les progrès réalisables jusqu'en 2024 par les acteurs et les usagers du sport en Région Grand Est.

Les éléments de méthode sont détaillés en pièce jointe.

b. La déclinaison du SRDS en Alsace en 2016 par le Président de la Commission des Sports Région Grand Est :

Il est d'abord important de mentionner que cet exercice n'est pas qu'une simple photo de l'état du sport en Alsace en 2015, mais qu'il permet de nous projeter sur des pistes de progrès et de perspectives. D'ailleurs, les travaux engagés par Alsace 2030 et le SRDS qui l'a suivi se sont nourris mutuellement et ont permis des échanges extrêmement fructueux.

Le plan d'action du SRDS Alsace a comporté 8 piliers :

1. Optimisation de l'occupation des gymnases.
2. Dispositif du savoir nager sur Mulhouse Alsace Agglomération.
3. Mise en œuvre du triple projet du sportif de haut niveau.
4. Renforcement des liens entre sport et économie.
5. Renforcement des compétences des dirigeants associatifs (guide méthodologique du dirigeant d'associations et formation aux nouvelles compétences).
6. Portail de communication Via sport.
7. Animation d'une cellule de recherche et développement.
8. Sport santé et sport en entreprise.

Les données de base du sport en Région Grand Est (projection d'un diaporama) :

Mme Delaunay remercie les équipes qui ont travaillé à la réalisation de ce document.

Les réactions et observations suivantes sont recueillies:

Interventions et remarques	réponses
<p>Serge Oehler : Cette étude sur les équipements sportifs ne semble pas intéressante, car les équipements des établissements scolaires ne sont pas pris en compte, ce qui fausse la comparaison entre communes.</p>	<p>Alain Grewis: Cette étude ne compare pas les communes mais les bassins de vie ; je confirme que les équipements sportifs des établissements scolaires (collèges par exemple) sont bien inclus dans cette étude dont la source est le RES.</p>
<p>Serge Oehler : A-t-on intégré des équipements urbains de plein air comme les vitaboucles (Strasbourg) ou les baignades aménagées de type gravières?</p>	<p>Gaël Ryk: Ces équipements de sport de nature sont intégrés dans le RES dès lors qu'ils ont été déclarés par la collectivité propriétaire; les vitaboucles (récentes) sont en cours d'enregistrement, et les gravières y figurent depuis la création du RES.</p>
<p>Patrick Laure : Au sujet des zones blanches rurales qui apparaissent dans la carte démographique du Grand Est : les personnes résidents dans ces zones rurales sont-elles plus malheureuses que les habitants des zones rouges plus peuplées?</p>	<p>Alain Grewis: Ce n'est pas exactement le sujet pour l'instant, mais il est vrai qu'il existe une ruralité subie (personnes âgées isolées ne pouvant plus se déplacer par exemple) et une ruralité choisie (campagne péri urbaine ou l'on travaille en ville et on réside en campagne).</p>
<p>Damien Collard : Cette étude présente la densité des équipements, mais il sera intéressant de découvrir plus tard leur diversité ainsi que les distances d'accès pour les habitants.</p>	<p>Gaël Ryk : Cette présentation permet de lancer les débats, avec des indicateurs globaux ; mais il est vrai que le paramètre distance entre le lieu d'habitation et l'équipement devrait être étudié.</p>

<p>Pierre Angely : Les boucles de randonnées itinérantes (à pieds, en vélo) sont-elles recensées?</p>	<p>Gaël Ryk : Ces données s'entendent hors sports de nature ; par ailleurs, la qualité fonctionnelle des équipements n'est pas représentée ici. Ces boucles qui traversent plusieurs communes ne figurent donc pas dans cette étude.</p>
<p>Françoise Bader : Existe-t-il une vision de l'évolution des ratios équipements / habitants sur plusieurs années?</p>	<p>Gaël Ryk : Non, mais c'est une piste à creuser.</p>
<p>Laurence Lefevre : le RES a 10 ans et est un outil utilisé par toutes les collectivités propriétaires. La volonté du ministère est de l'améliorer avec une intégration complète des sports de nature et de le faire en open source pour une exploitation plus dynamique.</p>	
<p>Damien Collard : Sait-on si le taux de licences est corrélé avec des indicateurs de santé?</p>	<p>Patrick Laure : non, cette étude n'a cours dans aucun pays d'Europe à ce jour. Serge Oehler: cela paraît difficile car l'étude se limite aux licenciés alors que tous les pratiquants sont concernés par la santé.</p>
<p>Bernard Landureau : Faites-vous une différence entre licence sportive et licence loisir?</p>	<p>Rémi Guehl : Non pas à ce stade, la licence est un titre générique qui concrétise l'appartenance à une fédération sportive.</p>
<p>Serge Oehler : Vos chiffres sur l'emploi sportif sont réducteurs pour le sport ; il n'y aurait que 10 000 emplois en Grand Est alors que nous en comptons déjà entre 4000 et 5000 dans l'Eurométropole? Il y a des emplois indirects par exemple dans le sport professionnel (stadiers, sécurité, policiers). Par ailleurs, avez-vous pris en compte les sièges des grandes entreprises du sport, type Adidas, Puma ?</p>	<p>Jean-Paul Omeyer : certes l'enquête de l'INSEE ne prend pas en compte l'ensemble du secteur sport comme l'indique l'étude Eurostat; elle devrait pouvoir être améliorée. Stéphanie Lembré : ces chiffres sont limités par le cadre de l'INSEE. Alain Grewis: les chiffres de l'INSEE s'appuient sur des sources dont disposent ses services, en particulier les N° SIRET et les déclarations d'emploi. Seuls les emplois non délocalisés du siège des multinationales sont pris en compte. Je vous invite à prendre connaissance de l'étude INSEE (document remis en séance) qui précise ses sources. Nous prenons en compte vos remarques et vous proposons de nous rencontrer pour ajuster le périmètre de l'étude.</p>
<p>Belkhir Belhaddad : Les grands équipements structurants et les pôles de formations ne sont pas pris en compte. La pratique libre n'apparaît pas dans ce diaporama, alors qu'il s'agit d'une préoccupation croissante des collectivités. La connaissance de la pratique libre est déterminante pour les décisions d'investissements locaux.</p>	<p>Alain Grewis: En effet la pratique sportive libre est par nature difficile à mesurer ; mais elle constitue un enjeu majeur en matière de financements et de santé publique. Vous ouvrez un nouveau chantier, duquel le mouvement sportif ne peut être absent.</p>

Débat sur les orientations stratégiques possibles :

Des groupes de participants sont constitués autour de 6 thématiques; il est demandé, en un temps donné, à chacun de produire par écrit les questions qu'il lui paraît judicieux de traiter au cours du SRDS. Puis un débat libre est engagé pour l'ensemble des participants.

Le tableau en annexe (PJ) synthétise les réflexions produites par les participants via la production écrite individuelle ainsi que les interventions orales.

En ajout, voici les pistes de travail prioritaires souhaitées par Monsieur OMEYER dans le cadre du SRDS Grand Est et qui retrouvent échos dans la plupart des productions écrites et orales des participants : gouvernance du sport par l'installation d'une Conférence Régionale du sport, équilibre des territoires en terme de pratiques et d'équipements, sport santé avec l'ensemble des acteurs actuels de cette thématique et le triple projet formation et projet de vie du sportif de Haut-Niveau.

Proposition de calendrier de travaux pour 2016-2018 (en pièce jointe) :**Conclusion par Mme Delaunay :**

Mme la Directrice rappelle l'importance de la co-gouvernance dans ce type d'exercice. Par ailleurs, nous allons travailler sur le long terme, et il faudra rester humble dans nos ambitions pour être opérationnels. Les équipes se retrouveront bientôt en plus petits comités. Elle remercie l'ensemble des participants de leur présence active.

La séance est levée à 17h15